

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE)

Siège social : Angle Rue Winnipeg et Annecy, les Berges du Lac-Tunis.

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Fehmi LAOURINE.

ACTIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	33 853	32 506	1 347	32 067	32 067	0
	33 853	32 506	1 347	32 067	32 067	0
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 010 367	503 673	506 694	992 525	314 799	677 726
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	1 010 367	503 673	506 694	992 525	314 799	677 726
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	1 010 367	503 673	506 694	992 525	314 799	677 726
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	4 575 499	423 150	4 152 349	4 516 997	192 621	4 324 377
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 575 499	423 150	4 152 349	4 516 997	192 621	4 324 377
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	269 268 112	5 057 935	264 210 177	197 504 733	4 373 099	193 131 635
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	11 442 991	5 057 935	6 385 056	8 172 094	4 373 099	3 798 996
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	237 775 052	0	237 775 052	178 781 802	0	178 781 802
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	20 050 069	0	20 050 069	10 545 837	0	10 545 837
AC336 Autres	0	0	0	5 000	0	5 000
	273 843 611	5 481 085	268 362 526	202 021 731	4 565 719	197 456 011
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	314 319	0	314 319	103 915	0	103 915
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	187 287	0	187 287	64 035	0	64 035
	501 606	0	501 606	167 950	0	167 950
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 237 501	0	11 237 501	7 994 264	0	7 994 264
AC611 Primes acquises et non émises	11 237 501	0	11 237 501	7 994 264	0	7 994 264
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	124 744	0	124 744	0	0	0
AC63 Autres créances	6 672 121	0	6 672 121	3 932 772	0	3 932 772
AC631 Personnel	135 931	0	135 931	120 122	0	120 122
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 266 127	0	6 266 127	3 618 287	0	3 618 287
AC633 Débiteurs divers	270 063	0	270 063	194 363	0	194 363
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	18 034 366	0	18 034 366	11 927 036	0	11 927 036
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	957 338	0	957 338	682 139	0	682 139
AC73 Comptes de régularisation Actif	9 462 273	0	9 462 273	7 615 934	0	7 615 934
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	9 116 492	0	9 116 492	6 903 490	0	6 903 490
AC733 Autres comptes de régularisation	345 781	0	345 781	712 444	0	712 444
	10 419 611	0	10 419 611	8 298 074	0	8 298 074
Total	303 843 414	6 017 264	297 826 150	223 439 382	4 912 585	218 526 797

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	230 053	20 210
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	3 987 015	383 995
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	14 217 068	10 404 205
CP6 Résultat Exercice	4 900 856	3 812 863
Total capitaux propres avant affectation	19 117 924	14 217 068
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	173 971	249 883
	173 971	249 883
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	0	0
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provision d'assurances vie	247 304 669	182 692 221
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	13 239 780	10 381 494
PA340 Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes (Vie)	5 549 390	2 705 236
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	109 106	128 498
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	266 202 945	195 907 449
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	245 876	122 623
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 007 093	2 288 835
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	43 030
PA622 Autres	0	43 030
PA63 Autres dettes	7 052 395	4 029 110
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	1 205	1 200
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 793 326	3 470 530
PA634 Crédoeurs divers	257 864	557 380
PA64 Ressources spéciales	0	0
	10 059 488	6 360 975
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	2 025 946	1 668 798
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	2 025 946	1 668 798
PA72 Ecart de conversion	0	0
	2 025 946	1 668 798
Total du passif	278 708 226	204 309 728
Total des capitaux propres et du passif	297 826 150	218 526 797

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Opérations brutes 2018	Cessions et /ou rétrocession	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	+ 86 455 145	191 577	86 263 568	67 097 009
PRV2 Produits de Placements				
PRV21 Revenus des placements	+ 16 762 457	0	16 762 457	11 468 534
PRV22 Produits des autres placements	+ 0	0	0	0
sous total 2a	16 762 457	0	16 762 457	11 468 534
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements	+ 0	0	0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+ 0	0	0	0
sous total 2	103 217 602	191 577	103 026 025	78 565 544
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	+ 0	0	0	0
PRV4 Autres produits techniques	+ 314 235	0	314 235	311 197
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés	- 16 580 771	61 830	16 518 941	9 624 654
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/- 2 858 286	123 253	2 735 033	2 942 506
sous total 3	19 439 057	185 083	19 253 974	12 567 160
CHV2 Variation des Autres Provision				
CHV21 Provisions d'assurance vie	+/- 67 437 211	210 404	67 226 807	51 524 209
CHV22 Autres provisions techniques	+/- 0	0	0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	+/- 0	0	0	0
sous total 4	67 437 211	210 404	67 226 807	51 524 209
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	- 3 884 532	0	3 884 532	3 460 729
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/- 0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	- 1 008 673	0	1 008 673	793 831
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+ 784	-784	0	0
sous total 5	4 893 205	784	4 892 421	4 254 560
CHV5 Autres Charges techniques	- 2 970 966	0	2 970 966	2 419 478
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	- 159 731	0	159 731	123 535
sous total 6	3 130 696	0	3 130 697	2 543 013
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	- 0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	- 0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	8 631 667	-204 694	8 836 361	7 987 800

ETAT DE RESULTAT
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2018	AU 31/12/2017
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/- 8 836 361	7 987 800
PRNT1 Produits des Placements		
PRNT11 Revenus des placements	+	153 702
PRNT12 Produits des autres Placements	+	230 679
sous total 1a	153 702	230 679
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+	0
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	0
sous total 1	8 990 063	8 218 479
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+	0
CHNT1 Charges des Placements		
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-	0
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	684 836
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	2 234 833
sous total 2	684 836	2 234 833
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	-	0
PRNT2 Autres produits non techniques	+	24 016
CHNT3 Autres charges non techniques	-	0
Résultat provenant des activités ordinaires	8 329 241	6 003 628
CHNT4 Impôts et contributions sur le résultat	-	3 428 385
Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts	4 900 856	3 812 863
PRNT4 Gains extraordinaires	+	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	0
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	4 900 856	3 812 863

ETAT DE FUX DE TRESORERIE

(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	83 543 592	67 722 333
Sommes versées pour paiement des sinistres	-16 453 746	-9 565 666
Décaissements de primes pour les cessions	-297 521	-249 915
Commissions reçues sur les cessions	784	0
Commissions versées aux intermédiaires	-2 576 307	-2 309 262
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 303 607	-4 841 587
Variation des dépôts auprès des cédantes	123 253	122 623
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-71 763 379	-57 862 063
Encaissements liés à la cession de placements financiers	23 093	103 957
Produits financiers reçus	15 057 165	8 822 543
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	353 329	1 942 964
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-78 130	-1 973 534
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-78 130	-1 973 534
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	0	0
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	275 199	-30 570
Trésorerie de début d'exercice	682 139	712 710
Trésorerie de fin d'exercice	957 338	682 139

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2018

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 a connu les faits marquants suivants :

- Une croissance du chiffre d'affaires global de 28,6% par rapport à 2017.
- Une amélioration du taux de rendement du portefeuille titres (hors les actions UADH) passant de 7,24% en 2017 à 7,55% en 2018.
- Un résultat technique en progression de 11% à 8,8 MD.
- Une dépréciation continue de la valeur des actions UADH, dont le cours a enregistré à fin décembre une baisse supplémentaire de 26% par rapport à fin 2017.
- Un résultat net bénéficiaire en progression de 26,58% par rapport à l'année dernière, à 4,9 MD.

III- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

A- Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

B- Contrat de location financement

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

C- Obligations et autres titres à revenus fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ».

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

D- Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

E- Primes à annuler

En absence d'un historique permettant d'estimer de manière statistique les primes à annuler relatifs aux primes acquises de l'exercice, elles sont déterminées sur la base d'un inventaire des annulations intervenues postérieurement à la date de clôture.

F- Intérêts acquis non échus

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

G- Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatés d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

H- Provisions techniques

Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :
 - ✓ L'effectif,
 - ✓ Surface des locaux occupés,
 - ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

IV- NOTES SUR LE BILAN

Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

AC1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2018, le montant brut de 33 853 dinars et la valeur nette d'amortissements de 1 347 dinars, correspondent aux coûts des licences d'utilisation du logiciel d'exploitation de la Compagnie, ainsi qu'une application de reporting fiscal « Liasse fiscale ». Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

AC22 Autres installations, outils et mobilier

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 1 010 367 dinars au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute	Taux d'amort.	Amortissement	Valeur nette
Matériel de transport pris en leasing	405 699	20%	234 835	170 864
Matériel et Mobiliser de Bureau	426 239	20%	139 166	287 073
Matériel informatique	178 429	33,33%	129 672	48 757
Total	1 010 367		503 673	506 694

AC 3 Placements

AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 4 575 499 dinars au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

• Terrain	1 429 103
• Construction	1 295 042
• Agencement et Aménagement Construction	<u>1 851 354</u>

4 575 499

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 264 210 177 dinars au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Bons de trésor	111 695 052	0	111 695 052
Emprunt national	1 875 000	0	1 875 000
<i>Emprunt obligataire AMEN BANK</i>	<i>11 920 000</i>		<i>11 920 000</i>
<i>Emprunt obligataire ATB</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>500 000</i>
<i>Emprunt obligataire ATL</i>	<i>3 300 000</i>	<i>0</i>	<i>3 300 000</i>
<i>Emprunt obligataire Attijari Bank</i>	<i>9 909 000</i>	<i>0</i>	<i>9 909 000</i>
<i>Emprunt obligataire Attijari leasing</i>	<i>18 100 000</i>	<i>0</i>	<i>18 100 000</i>
<i>Emprunt obligataire BH</i>	<i>3 400 000</i>	<i>0</i>	<i>3 400 000</i>
<i>Emprunt obligataire BIAT</i>	<i>15 100 000</i>	<i>0</i>	<i>15 100 000</i>
<i>Emprunt obligataire BNA</i>	<i>1 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Emprunt obligataire BTE</i>	<i>1 500 000</i>	<i>0</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Emprunt obligataire CIL</i>	<i>2 600 000</i>	<i>0</i>	<i>2 600 000</i>
<i>Emprunt obligataire Hannibal Lease</i>	<i>1 700 000</i>	<i>0</i>	<i>1 700 000</i>
<i>Emprunt obligataire Microcred</i>	<i>1 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Emprunt obligataire TL</i>	<i>3 976 000</i>	<i>0</i>	<i>3 976 000</i>
<i>Emprunt obligataire UBCI</i>	<i>1 600 000</i>	<i>0</i>	<i>1 600 000</i>
<i>Emprunt obligataire UIB</i>	<i>1 600 000</i>	<i>0</i>	<i>1 600 000</i>
Emprunts obligataires	77 205 000	0	77 205 000
Actions cotés UADH	6 996 170	5 057 935	1 938 235
Attijari SICAV Obligataire	4 446 821	0	4 446 821
Avances sur contrats de capitalisation	19 939 284	0	19 939 284
Certificats de dépôt	47 000 000	0	47 000 000
Prêts et Cautionnements	110 785	0	110 785
Total	269 268 112	5 057 935	264 210 177

- Les actions UADH acquise en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnées en 2017 à concurrence de 4 373 099 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2018 une dépréciation supplémentaire de 684 836 dinars provisionnés d'égal montant, soit une dépréciation totale de 72,3% du coût historique.
- Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2018, s'élève à 501 606 dinars contre 167 950 dinars en 2017, s'analysant comme suit :

	2018	2017
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garantie de la part des réassureurs	314 319	103 915
• Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès cédés aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres	187 287	64 035
Total	501 606	167 950

AC611 Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2018 à 11 237 501 dinars contre 7 994 264 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques. Elles se détaillent comme suit :

	2018	2017
• Primes acquises et non émises	11 582 985	8 086 418
• Provision pour primes à annuler	<345 484>	<92 154>
Total	11 237 501	7 994 264

AC62 Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 124 744 dinars au 31/12/2018 s'analysent comme suit :

• Solde comptes de réassurance 2015	<7 984>
• Solde comptes de réassurance 2016	<24 269>
• Solde comptes de réassurance 2017	1 968
• Solde comptes de réassurance 2018	127 755
• Dépôts à encaisser	31 388
• Primes cédées en 2017 (en fac)	<2 644>
• Primes cédées en 2018 (en fac)	<1 470>
Total	124 744

AC63 Autres créances

Les autres créances totalisant 6 672 121 dinars au 31/12/2018 contre 3 932 772 dinars en 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Personnel avances et acomptes	135 931	120 122
Retenues à la source opérées par les organismes financiers et les autres débiteurs	6 266 127	3 618 287
Fournisseurs avances et acomptes	166 529	194 363
Autres débiteurs	103 534	-
Total	6 672 121	3 932 772

AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2018 la somme de 957 338 dinars contre 682 139 dinars en 2017 :

Désignation	2018	2017
Comptes courants Attijari Bank	957 232	680 328
Compte chez Attijari Intermédiation	<205>	<211>
Caisse Siège	311	2 022
Total	957 338	682 139

AC73 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs totalisant 9 462 273 dinars au 31/12/2018 contre 7 615 934 dinars en 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Intérêts courus sur BTA	4 240 527	3 725 472
Intérêts courus sur Emprunts obligataires	2 496 359	2 437 445
Intérêts courus sur Emprunt national	63 282	73 830
Intérêts courus sur Certificats de dépôt	1 156 424	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	1 159 900	666 743
S/Total Intérêts acquis non échus	9 116 492	6 903 490
Charges constatées d'avance	19 511	20 186
Intérêts courus sur avances Contrat Vie	-	539 569
Commissions de gestion/rachats en instance	-	25 816
Dividendes à recevoir	147 806	-
Pénalités et frais de gestion à recevoir sur rachats de contrats de capitalisation	154 645	108 389
Agios débiteurs relatifs aux comptes courants bancaires	22 862	17 527
Autres	957	957
S/Total Autres comptes de régularisation	345 781	712 444
Total	9 462 273	7 615 934

Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 14 217 068 dinars au 31/12/2018 contre 10 404 205 dinars en 2017. La variation de +3 812 863 dinars correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2017.

PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Les dettes envers les établissements bancaires et financiers totalisant 173 971 dinars au 31/12/2018 correspondent au montant restant dû relatif à cinq contrats de leasing conclus avec la société ATTIJARI LEASING.

La ventilation selon la durée résiduelle de la dette en distinguant la part à moins d'un an, la part à plus d'un an et moins de cinq ans et la part à plus de cinq ans s'établi comme suit :

	Principal	Marge
Dettes à moins d'un an	55 291	9 166
Dettes à moins de cinq ans	118 680	8 831
Total	173 971	17 997

PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent 266 202 945 dinars au 31/12/2018 contre 195 907 449 dinars en 2017, détaillées comme suit :

Désignation	2018	2017
Provisions mathématiques	247 304 669	182 692 221
Provisions pour sinistres	12 610 267	9 887 137
Provision pour frais de gestion des sinistres	629 513	494 357
Provision d'égalisation	109 106	128 498
Provision pour participations aux bénéfices	5 549 390	2 705 236
Total	266 202 945	195 907 449

PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 3 007 093 dinars au 31/12/2018 contre 2 288 835 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2018, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2018 la somme de 7 052 395 dinars contre 4 029 110 dinars en 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
IS 2016	1 114 145	1 114 145
IS 2017	1 916 920	1 916 920
IS 2018	2 999 837	-
Contribution conjoncturelle au Budget de l'Etat	342 838	273 846
Contribution sociale de solidarité	85 710	-
Impôts et taxes	227 040	96 650
CNSS	106 836	68 969
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 793 326	3 470 530
Divers fournisseurs d'exploitation	80 610	377 746
Fournisseurs factures non encore parvenues	177 254	179 634
Créditeurs divers	257 864	557 380
Personnel rémunérations dues	1 205	1 200
Total	7 052 395	4 029 110

PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 2 025 946 dinars au 31/12/2018 contre 1 668 798 dinars en 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Provision pour bonus à payer	250 000	250 000
Provision jetons de présence	50 000	50 000
Provision Challenges aux réseaux	125 000	120 000
Provisions pour cadeaux	80 000	80 000
Commission d'acquisition/PANE	924 582	739 551
Provisions pour congés	124 301	186 217
Provision pour départ à la retraite	30 333	32 732
Cotisations Assurance Groupe à payer	126 664	86 838
Diverses charges à payer	297 765	120 110
Produits constatés d'avance	11 350	-
Capitaux constitutifs de rentes	5 950	3 350
Total	2 025 946	1 668 798

V. NOTES SUR LE RESULTAT

Résultat technique de l'assurance vie

Le résultat technique de l'exercice 2018 est bénéficiaire de + 8 836 361 dinars contre un bénéfice de + 7 987 800 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent au 31/12/2018 à 86 263 568 dinars contre 67 097 009 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	%
Primes émises	85 141 530	68 633 164	16 508 366	24,05%
Primes annulées	- 1 929 622	- 1 202 049	-727 573	60,05%
Primes émises nettes	83 211 908	67 431 115	15 780 793	23,40%
Variation Primes acquises non encore émises	3 243 237	-185 011	3 428 247	1853%
Chiffre d'affaires	86 455 145	67 246 104	19 209 040	28,57%
Primes cédées	-191 577	-149 095	-42 482	28,49%
Total net	86 263 568	67 097 009	19 166 558	28,57%

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2018 une amélioration de +28,57% ayant concerné aussi bien les primes de prévoyance que d'Epargne.
- Les primes annulées concernant principalement les primes d'Epargne ont enregistré une nette hausse de 60%.

PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 16 762 457 dinars au 31/12/2018 contre 11 468 534 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +46%.

PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 314 235 dinars au 31/12/2018 contre 311 197 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Epargne.

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 19 253 974 dinars au 31/12/2018 contre 12 567 160 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignations	2018	2017
Sinistres payés	2 666 303	916 016
Part des réassureurs	-61 830	-25 824
S/T	2 604 473	890 192
Variations des provisions pour sinistres à payer	283 116	1 579 616
Part des réassureurs	-123 253	-23 092
S/T	159 863	1 556 524
Prestations payées	13 787 443	8 649 650
Variation des provisions pour prestations à payer	2 440 014	1 273 353
S/T	16 227 457	9 923 003
Charges de gestion des sinistres	127 025	84 812
Variation provision pour charges de sinistres	135 157	112 628
S/T	262 182	197 440
Total charges de sinistre	19 253 974	12 567 160

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2018 à 67 226 807 dinars contre 51 524 209 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2018	2017
Var. Provisions mathématique Epargne	61 962 646	49 038 658
Var. Provision pour participation aux bénéfices	2 844 154	1 279 293
Var. Provisions pour rentes éducation	29 914	-62 978
Var. Provisions mathématique Décès	2 315 578	922 361
Var. Provisions mathématique PU Assuremprunt	304 311	322 033
Var. Provision d'égalisation	-19 392	-22 244
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	67 437 211	51 477 124
Var. Part des réassureurs dans les PM	-210 404	47 085
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	67 226 807	51 524 209

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 4 892 421 dinars au 31/12/2018 contre 4 254 560 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 5,66% du total des primes acquises en 2018 contre 6,33% pour 2017.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 2 970 966 dinars au 31/12/2018 contre 2 419 478 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 159 731 dinars au 31/12/2018 contre 123 535 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

PRNT1 Revenus des placements

Les produits des placements « libres » totalisent 153 702 dinars au 31/12/2018 contre 230 679 dinars pour l'exercice précédent.

CHNT12 Correction de valeur sur placements

La correction de valeur sur placements totalise 684 836 dinars au 31/12/2018 correspondant au montant de la provision pour dépréciation des titres UADH.

CHNT4 Impôts et contributions sur le résultat

L'impôt et contributions sur le résultat totalise 3 428 385 dinars au 31/12/2018 contre 2 190 766 pour l'exercice précédent, détaillé comme suit :

Désignations	2018	2017
Impôts sur le bénéfice	2 999 837	1 916 920
Contribution conjoncturelle au Budget de l'Etat	342 838	273 846
Contribution sociale de solidarité	85 710	-
Total	3 428 385	2 190 766

VI. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

- Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant +353 329 dinars au 31/12/2018 contre +1 942 964 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :
- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 83 543 592 dinars au 31/12/2018 contre 67 722 333 dinars pour l'exercice précédent.
 - Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 16 453 746 dinars au 31/12/2018 contre 9 565 666 pour l'exercice précédent.
 - Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 297 521 dinars au 31/12/2018 contre 249 915 pour l'exercice précédent.
 - Commissions reçues sur les cessions totalisent 784 dinars au 31/12/2018 contre un solde nul pour l'exercice précédent.
 - Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 2 576 307 dinars au 31/12/2018 contre 2 309 262 dinars l'exercice précédent.

- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 7 303 607 dinars au 31/12/2018 contre 4 841 587 pour l'exercice précédent.
 - Les dépôts auprès des cédantes totalisent 123 253 dinars au 31/12/2018 contre 122 623 pour l'exercice précédent.
 - Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 71 763 379 dinars au 31/12/2018 contre 57 862 063 dinars pour l'exercice précédent.
 - Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 23 093 dinars au 31/12/2018 contre 103 957 dinars pour l'exercice précédent.
 - Les produits financiers reçus au 31/12/2018 s'élèvent à 15 057 165 dinars contre 8 822 543 pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent 78 130 dinars au 31/12/2018 contre 1 973 534 dinars pour l'exercice précédent.

VII. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2018 avec les parties liées se présentent comme suit :

➤ **Emprunts obligataires**

Parties liées	Souscriptions	Amortissements	Solde clôture	Coupons bruts
Attijari leasing	5 000 000	1 900 000	18 100 000	1 583 350
Attijari Bank	-	1 130 000	9 909 000	825 205

➤ **Contrats de leasing**

Parties liées	Souscriptions	Règlements	Solde clôture	Marge bénéficiaire passée en charge
Attijari leasing	-	92 004	173 971	16 241

➤ **Certificats de dépôt**

Parties liées	Souscriptions	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	43 000 000	408 594
Attijari leasing	4 000 000	-

➤ **SICAV Obligataire**

Parties liées	Souscriptions	Rachats	Plus-value	Solde clôture
Attijari Gestion	8 675 904	5 405 007	23 330	4 446 821

➤ **Bancassurance** (Commissions d'acquisition et de gestion)

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	2 031 861	2 991 225	3 279 715

➤ **Refacturation de charge**

Parties liées	Encaissements	Créances
Attijari Bank	66 137	87 977

➤ **Autres charge d'exploitation** (téléphonies)

Parties liées	Montant
Attijari Bank	28 766

Annexe 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	32 067	1 786	0	33 853	32 067	0	439	0	0	0	32 506	0	1 347
Frais de recherche et développement				0							0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	32 067	1 786	0	33 853	32 067		439				32 506	0	1 347
Fonds de commerce				0							0	0	0
Acomptes versés				0							0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	992 525	26 683	8 841	1 010 367	314 799	0	188 874	0	0	0	503 673	0	506 694
Installations techniques et machines				0							0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	992 525	26 683	8 841	1 010 367	314 799		188 874				503 673	0	506 694
Acomptes versés				0							0	0	0
Placements	202 021 731	87 266 184	15 444 303	273 843 611	192 621	4 373 099	230 529	684 836	0	0	423 150	5 057 935	268 362 526
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	4 516 997	60 502	2 000	4 575 499	192 621		230 529				423 150	0	4 152 349
<i>Placements dans les entreprises liées</i>				0					0	0	0	0	0
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>				0					0	0	0	0	0
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
Autres placements financiers	197 504 733	87 205 681	15 442 303	269 268 112	0	4 373 099	0	684 836	0	0	0	5 057 935	264 210 177
Actions, autres titres à revenu variable	8 172 094	8 675 904	5 405 007	11 442 991		4 373 099		684 836			0	5 057 935	6 385 056
Obligations et autres titres à revenu fixe	178 781 802	19 959 750	7 966 500	190 775 052							0	0	190 775 052
Prêts hypothécaire				0							0	0	0
Autres prêts	10 545 837	11 570 027	2 065 796	20 050 069							0	0	20 050 069
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers	0	47 000 000	0	47 000 000							0	0	47 000 000
Autres	5 000		5 000	0							0	0	0
Créances pour espèces déposés				0							0	0	0
Placements des contrats en UC				0							0	0	0
TOTAL	203 046 322	87 294 652	15 453 144	274 887 831	539 487	4 373 099	419 842	684 836	0	0	959 329	5 057 935	268 870 567

Annexe N°9
Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 575 499	4 152 349		-423 150
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	11 442 991	6 385 056		-5 057 935
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	237 775 052	237 775 052		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	20 050 069	20 050 069		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total des Placements	273 843 611	268 362 526	0	-5 481 085
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	273 843 611	268 362 526		-5 481 085
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
Total	273 843 611	268 362 526	0	-5 481 085

Annexe N°10
Etat des règlements et des provisions pour sinistres décès à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014
Inventaire 2014		
Règlements cumulés	0	170 194
Provisions pour sinistres	1 000	94 190
Total charges des sinistres	1 000	264 384
Primes acquises	208 116	2 973 594
% sinistres / primes acquises	0,48%	8,89%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	51 326	190 232	60 312
Provisions pour sinistres déclarés	40 500	342 649	777 244
Total charges des sinistres	91 826	532 881	837 556
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229
% sinistres / primes acquises	44,12%	17,92%	13,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	51 326	261 921	344 482	144 581
Provisions pour sinistres déclarés	41 500	301 821	811 324	1 354 368
Total charges des sinistres	92 826	563 742	1 155 806	1 498 948
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231
% sinistres / primes acquises	44,60%	18,96%	19,22%	15,65%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	51 326	315 502	518 904	553 899	185 664
Provisions pour sinistres déclarés	42 500	247 837	677 209	1 404 032	1 639 230
Total charges des sinistres	93 826	563 339	1 196 113	1 957 932	1 824 894
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760
% sinistres / primes acquises	45,08%	18,94%	19,89%	20,45%	15,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018						
Règlements cumulés	89 202	391 643	845 435	1 112 333	1 097 092	843 489
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	149 503	349 045	806 236	1 398 377	1 724 297
Total charges des sinistres	90 202	541 146	1 194 480	1 918 569	2 495 469	2 567 786
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,20%	19,86%	20,04%	20,51%	18,22%

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements		16 916 159	16 916 159
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	0	16 916 159	16 916 159
Intérêts			
Frais externes		159 731	159 731
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	159 731	159 731

ANNEXE N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

	Produits décès	Produits épargne	Total
Primes	16 246 398	70 208 747	86 455 145
Charges de prestations	2 690 772	13 448 739	16 139 511
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	2 926 682	64 524 661	67 451 343
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	10 628 943	-7 764 653	2 864 291
Frais d'acquisition	1 872 470	1 407 245	3 279 715
Autres charges de gestion nettes	885 368	3 826 113	4 711 481
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 757 838	5 233 358	7 991 196
Produits nets de placements	755 545	15 847 181	16 602 727
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	2 844 154	2 844 154
Solde financier	755 545	13 003 027	13 758 573
Primes cédées et/ou rétrocédées	190 794		190 794
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	61 830		61 830
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	334 441		334 441
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats			
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	784		784
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-204 694	0	-204 694
Résultat technique	8 831 344	5 017	8 836 361
Informations complémentaires			
Montants des rachats		13 448 739	13 448 739
Intérêts techniques bruts de l'exercice		7 013 983	7 013 983
Provisions techniques brutes à la clôture	16 699 314	249 503 631	266 202 945
Provisions techniques brutes à l'ouverture	13 772 632	182 134 816	195 907 449

« Compagnie Nouvelle d'Assurance » (Attijari Assurance)
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30/03/2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société «Compagnie Nouvelle d'Assurance», qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 19 117 924 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 900 856 dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 11/04/2019

Compagnie Nouvelle d'Assurance (Attijari Assurance)
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2018.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 :

La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2018 un chiffre d'affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 1 202 016 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance épargne collectif entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- 1- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a conclu avec Attijari Bank une convention de bancassurance définissant les obligations et les droits de chaque partie. A ce titre :
 - La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 610 162 dinars et revenant à Attijari Bank.
 - La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, TDI et Rahèt Béli) pour un montant de 1 872 470 dinars et revenant à Attijari Bank.

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 797 083 dinars et revenant à Attijari Bank.
 - La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté un produit correspondant à la quote part de la société Attijari Bank dans les frais de challenge pour un montant de 154 115 dinars. Ce montant représente 50% des charges engagées.
- 2- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2018 un chiffre d'affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant de 363 688 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.
- 3- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté des charges pour un montant de 28 766 dinars correspondant à sa quote-part dans les charges communes de téléphonie.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants tel que visés à l'article 200 (nouveau) § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération mensuelle fixe. Il bénéficie également d'une voiture de fonction, d'une indemnité de loyer et de carburant ainsi que des billets d'avion (Tunis - Maroc). Ces avantages ont été fixés par le contrat de détachement établi le 01 novembre 2018. Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une prime de rendement.
- La société a constaté une charge à payer de 50 000 dinars au titre de la rémunération à servir au Président du Conseil d'Administration.

Les obligations et engagements de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

	<u>Directeur Général 1 (du 01/01/2018 au 31/10/2018)</u>		<u>Directeur Général 2 (du 01/11/2018 au 31/12/2018)</u>		<u>Président du Conseil d'Administration</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	914 719	63 887	202 323	26 217	50 000	50 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	914 719	63 887	202 323	26 217	50 000	50 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 11/04/2019